

Assemblée générale du 27 février 2007

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2006

1. Les charges

Pour l'exercice 2006 le total des charges d'exploitation s'élève à 35 310 euros qui se répartissent comme suit :

- « 14 194 euros soit 40% pour les frais de personnel (rémunération+ charges). Il convient de noter que l'emploi de la coordinatrice n'a débuté qu'en juin, celle-ci étant auparavant salariée par la Fédération nationale et mise à disposition de la Fédération des arts de la rue Rhône-Alpes.
- 15 441 euros soit 43 %pour les charges externes. Pour les charges externes les principaux postes sont la communication (3407, 68 euros), les frais de déplacements et de missions (2 072,15 euros), les frais de réception (4 196, 23 euros surtout pour la journée de sensibilisation), le personnel extérieur à l'entreprise (2 000 prestation de service régie pour la journée de sensibilisation). A ces postes principaux s'ajoutent les frais de locaux (bureau sutter), les frais administratifs, les frais de téléphone et d'affranchissement.
- 4 653 euros soit 13 % de dotation aux provisions. (dont 1008 euros au titre de la prime de précarité 2006 de la coordinatrice qui sera payée en 2007, et 3645 euros de provisions pour autres charges)

2. Les produits

Pour l'exercice 2006 le total des produits s'élève à 35 415 euros qui se répartissent comme suit :

- 33 000 euros soit 93 % de subventions (20 000 euros de subvention de fonctionnement de la Région Rhône Alpes, 8 000 euros de la Région Rhône Alpes pour la journée de sensibilisation, 5 000 de la DRAC Rhône Alpes pour la journée de sensibilisation)
- 2 415 euros soit 7% pour les adhésions (dont 685 euros reversés à la Fédération nationale)

3. Le résultat

Pour l'exercice 2006 le résultat positif s'élève à 104 euros. L'association atteint donc l'équilibre au terme de son premier exercice. Ce résultat légèrement positif témoigne donc d'une saine gestion. Cependant il apparaît insuffisant pour permettre à l'association de constituer un fonds de trésorerie en adéquation avec ses besoins.

Il est proposé que le résultat de 104 euros soit affecté au fonctionnement général de l'association.